

Lettre d'information n° 1 - juillet 2020

# Projet de parc éolien de Wasigny

Commune de Wasigny

## Edito

Après avoir rencontré la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises en 2018, la société BayWa r.e. France a pris contact avec les communes de Wasigny et Mesmont en 2019 afin de leur présenter un projet de parc éolien. Le conseil municipal de Wasigny a donné son accord en avril 2019 pour réaliser des études de faisabilité : faune, flore, acoustique, paysage, potentiel de vent. Les premières études ont démarré début 2020 pour une durée minimale de 12 mois.

Les résultats de ces études permettront de définir l'envergure du projet (nombre d'éoliennes, gabarit, puissance) et de l'intégrer au mieux dans le territoire.

BayWa r.e. souhaite travailler en concertation étroite avec les élus, les acteurs du territoire, les riverains et les agriculteurs afin de développer et construire un projet respectueux de l'environnement et des enjeux locaux.

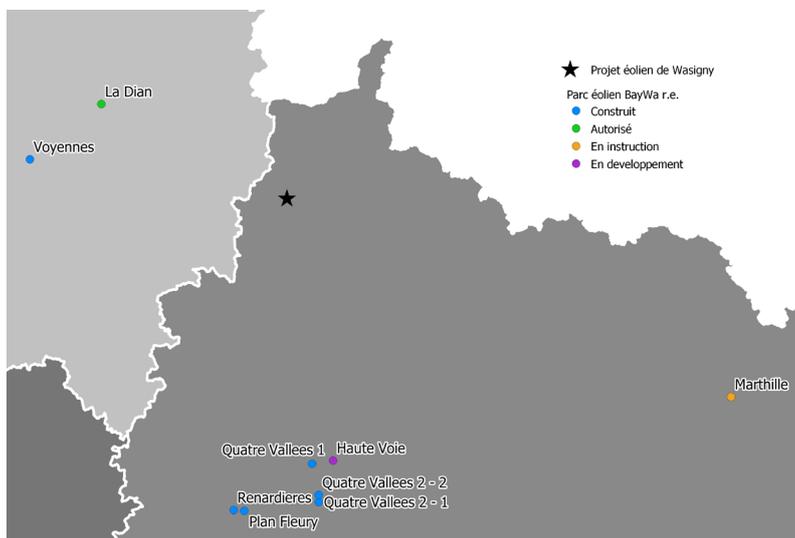


## BayWa r.e. : qui sommes-nous ?

BayWa r.e. France est une filiale du groupe international BayWa r.e., un des leaders mondiaux du secteur des énergies renouvelables.

Depuis 2009, BayWa r.e. France construit, développe et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques. Composée aujourd'hui de plus de 100 employés, répartis sur le territoire national sur une dizaine de sites, dont 5 agences à Paris, Nantes, Lyon, Bordeaux et Montpellier, la société dispose d'un ensemble de compétences lui permettant de mener à bien ses projets en concertation avec les territoires. Elle a déjà installé et mis en service 260 MW et assure la gestion technique et commerciale de 500 MW en France.

## BayWa r.e., déjà largement implantés sur le territoire :



## Pourquoi un parc éolien à Wasigny ?

### 1 - L'installation d'un parc éolien à Wasigny va contribuer localement à atteindre les objectifs énergétiques nationaux et régionaux

#### Objectifs nationaux\*

**-40 %**

d'énergies fossiles dans la consommation d'ici 2030 par rapport à 2012

**50 %**

réduire à 50 % la part du nucléaire dans le mix de production énergétique

**40 %**

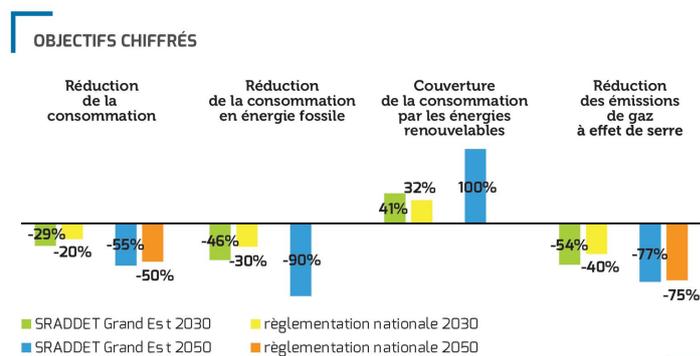
d'énergies renouvelables dans la production électrique nationale d'ici 2030

**32 %**

d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030

#### Objectifs régionaux

Dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en janvier 2020, la région Grand-Est s'est fixée comme objectif de devenir **une région à énergie positive et bas carbone** à l'horizon 2050 en réduisant la consommation d'énergie et en **développant les énergies renouvelables** pour couvrir l'équivalent annuel de ses besoins énergétiques.



Source : SRADDET Grand-Est

#### La Communauté de Communes de Crêtes Préardennaises, déjà fortement impliquée dans la transition énergétique

La Communauté de Communes de Crêtes Préardennaises, déjà labellisée Territoire à Énergie Positive et très engagée dans la transition énergétique, s'est, elle aussi, fixée des objectifs ambitieux dans son Plan Climat, afin d'atteindre **l'autonomie énergétique à l'horizon 2030**.

**-36 %**

de la consommation énergétique du territoire

**-40 %**

d'émissions de gaz à effet de serre

**-36 %**

des besoins énergétiques couverts par les EnR

#### Les chiffres dans le Grand-Est (au 31 décembre 2019)

**37,8%** de couverture de la consommation par les EnR  
**3 603 MW** de puissance éolienne installée  
**65 501 MW** : objectif du SRADDET pour 2030

Source : Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2019, RTE

### 2 - Un gain de ressources supplémentaires et durables pour le territoire

Les retombées économiques générées par le parc éolien vont permettre d'apporter un budget supplémentaire à la commune d'implantation pendant la durée d'exploitation du parc et de **financer des projets locaux** (aménagements, rénovations, efficacité énergétique) sans augmenter les impôts.

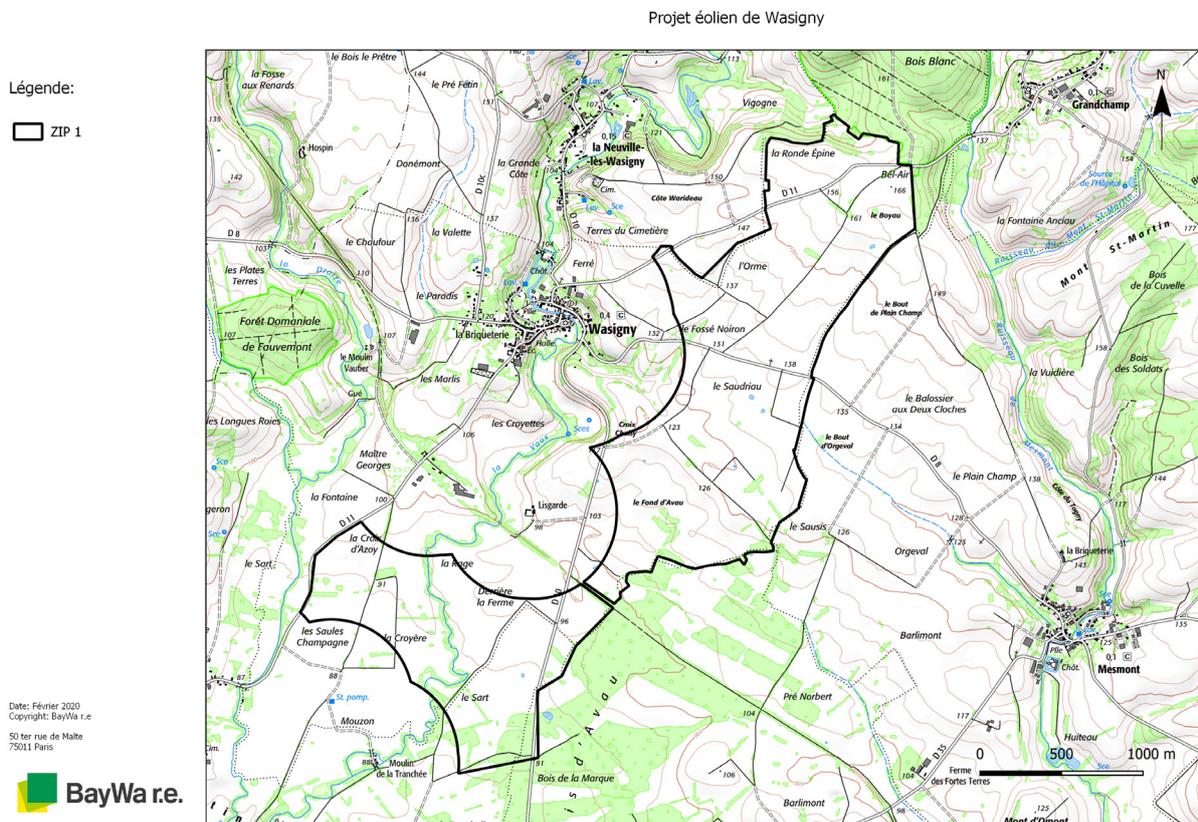
Un parc éolien c'est aussi un moyen pour les collectivités et les citoyens d'**investir dans un projet local**. Les collectivités, SEM et citoyens peuvent prendre des parts dans le parc en devenant actionnaires ou obligataires. En plus d'être une solution d'épargne très avantageuse, c'est aussi un moyen d'être **acteur du projet et de contribuer localement à la transition énergétique**.

\*Sources : Loi de Transition énergétique (2015), Loi Énergie-Climat (2019)

## Le projet éolien à Wasigny

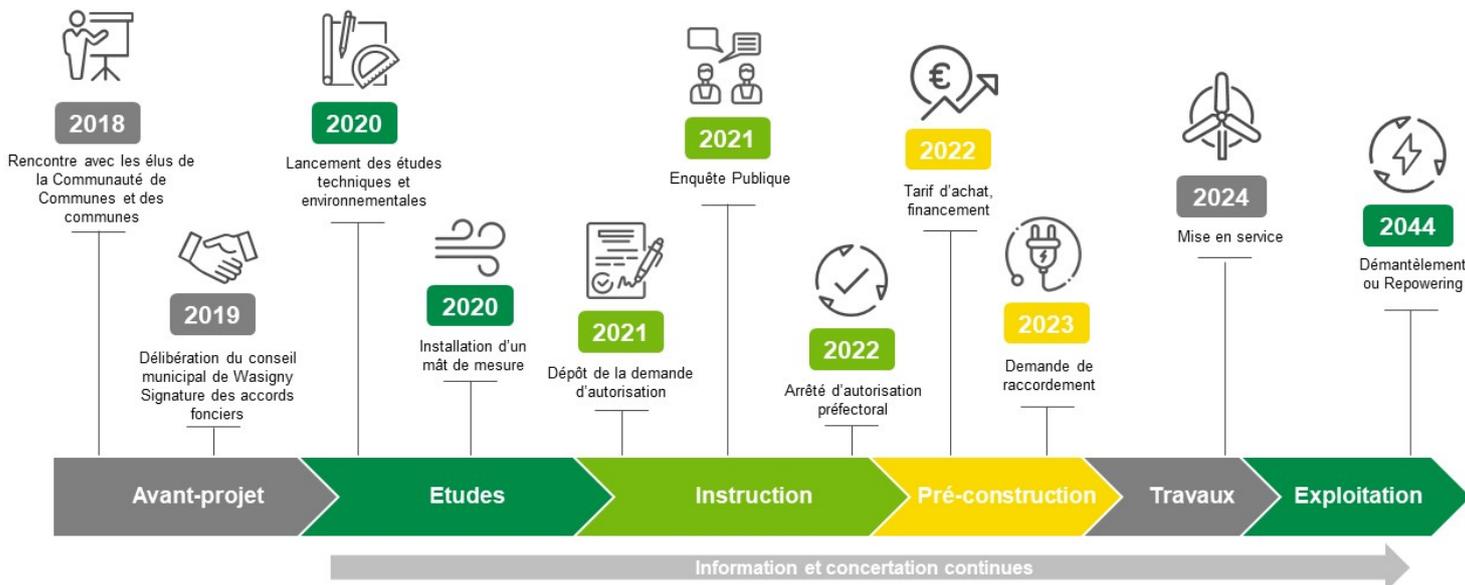
La zone d'étude du projet éolien représentée sur la carte ci-dessous a été définie selon plusieurs paramètres critères :

- Eloignement minimal de 500m des habitations, conformément à la réglementation française
- Absence de contraintes techniques (aéronautiques, réseau)
- Bonne exposition au vent
- Terrain composé de grandes plaines agricoles



## Le calendrier prévisionnel du projet

Après avoir obtenu la délibération favorable du conseil municipal de Wasigny pour réaliser des études de faisabilité pour un projet éolien, BayWa r.e. a rencontré les propriétaires et les exploitants des terrains au sein de la zone d'étude afin d'obtenir leur accord. Les études ont donc pu être lancées début 2020.



## Les études menées

Avant la construction d'un parc éolien, un panel d'études est effectué : aucun paramètre n'est laissé au hasard !

Les préconisations des bureaux d'études indépendants et expérimentés permettront d'adapter le projet à son environnement et de parvenir au meilleur compromis d'implantation.

Vous croiserez très certainement des nouvelles têtes sur vos chemins dans les prochains mois. Aussi n'hésitez pas à les aborder pour leur poser des questions !

Vous souhaitez contribuer à la construction du projet éolien ? Prenez part au comité de pilotage et aux réunions d'étape du projet

### Contactez notre équipe !

jeanne.dumas@baywa-re.fr

06 99 42 06 21



### L'étude environnementale

Depuis février 2020, des écologues du bureau d'études spécialisé CERA Environnement se rendent sur la zone d'étude et ses abords pour recenser les différentes espèces animales et végétales présentes sur le site et leurs habitats, identifier les enjeux et ainsi analyser les impacts potentiels du parc éolien.

Oiseaux, chauves-souris, habitats naturels, petite faune, flore font l'objet d'observations pendant toute une année (cycle biologique). Puis les experts évalueront les impacts écologiques de différents scénarios d'implantation du parc et prescriront les mesures correctives à appliquer pour éviter, réduire ou compenser les impacts restants.



### L'étude paysagère

Une étude paysagère et patrimoniale est en cours de réalisation afin d'identifier les sensibilités du site d'implantation et du territoire. Un expert paysagiste évalue et analyse ensuite les effets potentiels du projet sur le paysage, celui du quotidien comme celui des monuments. L'analyse prend en compte les lignes du relief, les voies de communication et l'ensemble des habitats, lieux de vie, monuments historiques, sites inscrits ou classés ayant un intérêt patrimonial, culturel ou environnemental. Une attention particulière est portée sur l'effet cumulé des parcs éoliens déjà présents aux alentours.

Cette étude permet de proposer un scénario d'implantation s'intégrant de façon optimale dans le paysage.

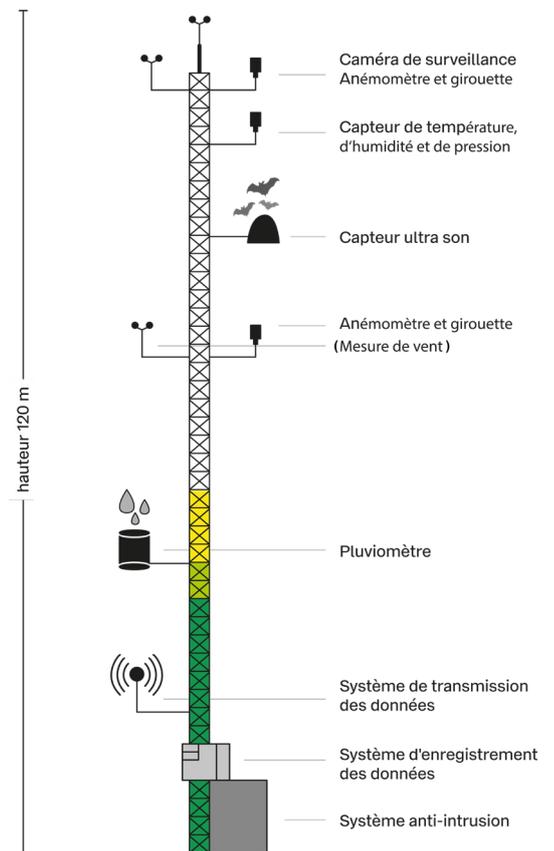


### L'étude du potentiel éolien

Un mât de mesure de vent a été installé la semaine du 29 juin 2020, pour une durée minimale d'un an. Il va mesurer précisément la vitesse et l'orientation du vent à plusieurs hauteurs grâce à des capteurs (anémomètres et girouettes). D'autres capteurs sont également installés pour caractériser le site (température, pression, précipitation...). Ces données vont permettre d'optimiser le choix de l'implantation et du type d'éolienne, et d'estimer la production électrique attendue du futur parc.

La présence du mât permet également d'affiner l'étude écologique déjà en cours. En effet, un capteur à ultrasons est positionné sur le mât afin d'enregistrer l'activité des chauves-souris en altitude.

Une fois les mesures réalisées, le mât est entièrement démonté et le terrain remis à son état d'origine.





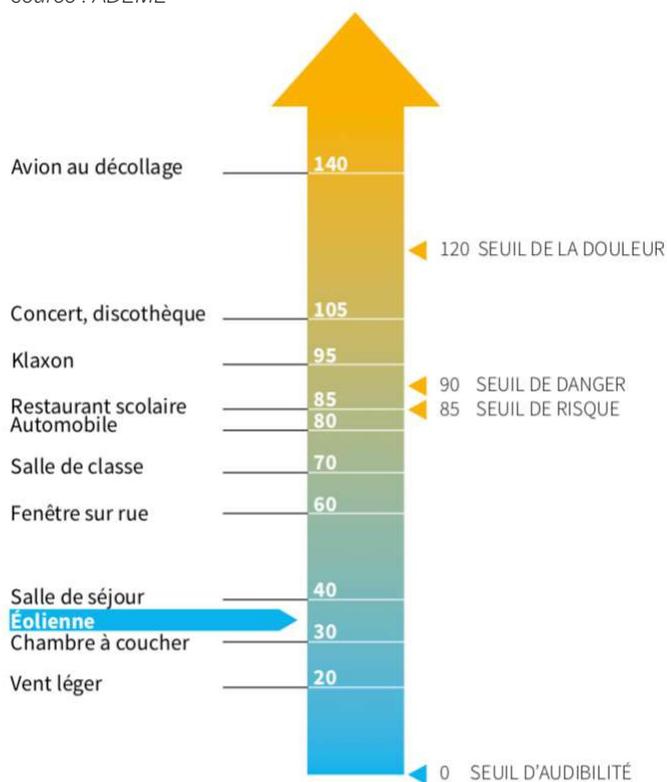
## L'étude acoustique

L'étude acoustique consiste à mesurer le niveau sonore ambiant depuis les habitations alentours puis à modéliser, par simulations des futures éoliennes, le niveau sonore du futur environnement comprenant le parc éolien. Le projet doit respecter la réglementation en vigueur, imposée par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui prévoit notamment qu'un parc éolien ne doit pas générer un dépassement de plus de 5 dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit. A noter que la réglementation sonore éolienne française est l'une des plus exigeantes d'Europe.

### OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?

En dB(A)

source : ADEME



Les éoliennes modernes sont beaucoup plus silencieuses qu'ont pu l'être les premiers modèles : c'est l'une des principales préoccupations des constructeurs d'éoliennes durant ces 10 dernières années. Une technologie a notamment été mise au point consistant à installer des petits peignes en dents de scie en bout de pale. Cette innovation s'inspire des ailes des rapaces leur permettant d'approcher leur proie silencieusement. Elle permet une réduction des émissions aérodynamiques pouvant aller jusqu'à 50% !

Sur le site de Wasigny, avec l'accord des habitants, des sonomètres vont être installés en fin d'année auprès des habitations proches de la zone du projet.

**Une étude de dangers et une étude de raccordement seront également réalisées.**

Nous vous inviterons prochainement à un rendez-vous d'échange en mairie de Wasigny afin de vous présenter le projet, les premiers résultats des études et de répondre à vos questions.

En attendant, vous pouvez retrouver davantage d'informations sur le site internet du projet !

[www.baywa-re.fr/parc-eolien-de-Wasigny](http://www.baywa-re.fr/parc-eolien-de-Wasigny)

Une question, une remarque ?  
Contactez-nous !

Jeanne DUMAS, chef de projets BayWa r.e. France, [jeanne.dumas@baywa-re.fr](mailto:jeanne.dumas@baywa-re.fr)

# FAQ

## L'énergie éolienne est-elle fiable ?

L'éolien est une énergie variable qui dépend des conditions météorologiques. Aujourd'hui, les éoliennes tournent et produisent de l'électricité 95%\* du temps, et l'évolution des technologies ne cessent d'augmenter cette production. La production éolienne est prévisible jusqu'à 3 jours à l'avance grâce aux données précises de Météo France.

La France a aussi la chance d'avoir des réseaux électriques très performants, capables de gérer cette variabilité.

Des causes multiples, et parfois combinées, peuvent cependant être à l'origine de l'arrêt d'une éolienne en présence de vent :

- Lorsque la vitesse du vent est trop faible (inférieure à 8km/h)
- Lors de vent violents (supérieur à 90km/h) pour éviter toute détérioration
- Lors des travaux de maintenance et de réparation
- Lors de travaux de déploiements, de maintenance et de réparation des réseaux électriques de transports ou de distributions effectués par les gestionnaires de réseaux (ENEDIS, RTE)

## Quel est le coût de l'énergie éolienne ?

En 2016, le montant de la part du soutien public aux énergies renouvelables destiné au développement éolien était de 1,5 milliard d'euros\*\*. Cette année-là, la part payée par les consommateurs s'est élevée à environ 4,90€/MWh pour l'éolien. Pour un ménage consommant 2,5MWh par an, le coût annuel du soutien à l'énergie éolienne a donc représenté environ 12€ en 2016, soit 1€ par mois.

## L'énergie éolienne est-elle vraiment propre ?

Une éolienne produit de l'énergie à partir d'une source renouvelable, inépuisable et propre : le vent. Cette énergie présente le meilleur bilan carbone de toutes les énergies. Selon le groupe d'experts du climat des Nations Unies (Giec), l'éolien terrestre affiche le plus bas taux d'émission en gramme de CO<sub>2</sub> par kilowattheure (CO<sub>2</sub> eq/kWh). Les émissions engendrées lors des phases de fabrication à la construction d'une éolienne sont intégralement compensées en moins de 12 mois\*\*\* de fonctionnement.

De plus, une éolienne est très économe en eau, contrairement aux installations de production électrique conventionnelles.

## Qu'en est-il des terres rares ?

Les terres rares, de par leurs propriétés spécifiques, sont utilisées dans des secteurs industriels variés tels que l'optique, la chimie, la mécanique, les télécommunications et les hautes technologies.

Dans le domaine électrique, le néodyme et le dysprosium, deux métaux rares ayant des propriétés magnétiques, sont utilisés lors de la fabrication d'aimants permanents présents dans certains moteurs ou alternateurs.

Selon une étude de l'ADEME, seulement environ 3%\*\*\*\* des éoliennes terrestres utilisent des terres rares en France.

\* ADEME

\*\* Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 13 juillet 2017

\*\*\* Impacts environnementaux de l'éolien français, ADEME, 2015

\*\*\*\*Terres rares, énergies renouvelables et stockage d'énergie, ADEME, novembre 2019)

# FAQ

## Que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?

A la fin de la durée de vie du parc, la loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en état du terrain.

Dès la construction du parc, l'exploitant constitue les garanties financières nécessaire au démantèlement, il est aujourd'hui fixé à 50 000€ par éolienne. L'exploitant peut également décider de renouveler le parc éolien en remplaçant les machines avec des modèles plus performants.

Au moment du démantèlement, les différents composants sont recyclés ou valorisés par des filières spécialisées. Aujourd'hui 95% des composants se recyclent : l'acier du mât et le béton des fondations sont réutilisés dans la construction et les matériaux composites des pales (fibre de verre, carbone) sont revalorisés essentiellement en cimenterie.

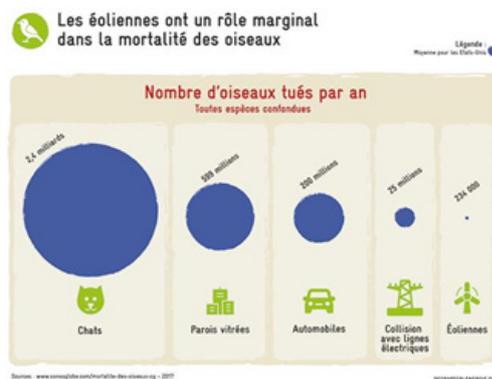
BayWa r.e. s'est déjà engagé à démanteler l'intégralité des éoliennes et des fondations. Les discussions en cours du groupe de travail éolien, initié par le Gouvernement en 2017, s'accordent sur l'augmentation prochaine du montant des garanties financières à constituer.

## Quel impact a un parc éolien sur la biodiversité ?

Comme tout projet d'aménagement, l'installation d'un parc éolien ou solaire entraîne la modification de l'environnement et a des conséquences sur la faune et la flore locales.

C'est pourquoi une étude d'impact, encadrée par la loi, dont l'objectif principal est de protéger l'environnement et les espèces identifiées est réalisée. Cette étude permet d'adapter le projet à son environnement le plus tôt possible afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts potentiels.

Un suivi environnemental est réalisé pendant les premières années d'exploitation du parc éolien afin de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place. Depuis quelques années, des dispositifs de détection des oiseaux et des chauves-souris se sont développés afin d'éviter les collisions.



## Les éoliennes sont-elles néfastes pour la santé ?

Plusieurs études ont été réalisées à travers le monde sur l'impact sanitaire des éoliennes, les plus récentes étant celles de l'ANSES et de l'Académie de médecine datant de 2017. Les conclusions de l'étude rejoignent celles déjà établies et indiquent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée » au fonctionnement des éoliennes.

L'ANSES estime que les émissions acoustiques des éoliennes ne peuvent être à l'origine de troubles physiques.

Concernant les infrasons, l'Académie de médecine considère qu'ils peuvent être « mis hors de cause » et qu'ils n'ont donc pas d'impact sur la santé.

En effet, les académiciens s'accordent à dire que les nuisances visuelles engendrées pas les éoliennes (clignotement des feux, effets stroboscopiques) ne peuvent induire de risque sanitaire.